Code de vie — École Jean-XXIII

Pour un milieu de vie respectueux, où la communication, l'engagement, l'autonomie et l'équité sont des valeurs fondamentales.

Je me conforme aux consignes et aux conséquences formulées à mon égard.

Respect	Comportements attendus	Raisons
1. 	1.1 Je suis habillé (e) selon les exigences de l'école en fonction des activités prévues et de la température.	Pour : - Être confortable lors de mes activités ; - Favoriser une bonne hygiène corporelle ; - Apprendre à respecter un code vestimentaire ; - Soutenir mon attention ; - Prendre soin de ma santé ; - Développer de bonnes habitudes alimentaires ; - Me sentir en confiance et en sécurité dans mon école ; - Favoriser mes apprentissages et ma réussite ; - Favoriser un climat calme et positif.
	1.2 J'apporte une collation santé : légumes frais, fruits frais, fromage, yogourt ou compote de pommes.	
2. 	2.1 Je suis ponctuel.	Pour : - Être prêt à travailler; - Permettre un climat agréable, sécuritaire et favorable aux apprentissages ; - Avoir de bonnes relations avec les autres ; - Apprendre à communiquer avec ouverture en acceptant les différences ; - Favoriser un climat harmonieux ; - Prendre soin des autres et de leur santé.
	2.2 Je respecte les consignes qui me sont données.	
	2.3 Je circule calmement et en silence dans les corridors.	
	2.4 Je suis respectueux dans mes gestes et paroles, et ce, même quand je vis des émotions plus intenses.	
	2.5 Je tiens compte des allergies alimentaires des autres élèves en respectant les restrictions imposées par l'école. (Aucun partage de nourriture entre élèves et collectivement, ex. : gâteau de fête)	

3. 	3.1 Je prends soin de mon matériel, de celui des autres et de ce qui m'entoure. 3.2 Je range adéquatement mon matériel et mes vêtements au vestiaire et en classe, comme demandé. 3.3 Je laisse mes objets personnels à la maison, à moins qu'un adulte me l'ait permis.	Pour : - Reconnaitre la valeur des choses ; - Avoir les outils nécessaires pour bien travailler ; - Garder le matériel en bon état ; - Apprendre à partager avec les autres ; - Me sentir bien et en sécurité ; - Vivre dans un milieu propre et agréable ; - Apprendre à partager les espaces communs ; - Éviter les pertes de matériel et de vêtements ; - Apprendre à utiliser les objets dans le contexte approprié et ainsi éviter les distractions et les vols.
4. 	4.1 J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres en tout temps. 4.2 J'apporte uniquement les objets permis et nécessaires à l'école. 4.3 Je demeure dans la cour d'école aux récréations et je cesse de jouer au **son de la cloche.**	Pour : - Éviter les accidents ; - Prendre soin de moi et des autres ; - Éviter les conflits, les bris, les pertes et les vols ; - Apprendre à utiliser les objets dans leur contexte approprié ; - Ne pas prendre du retard en classe et être prêt à travailler en même temps que mon groupe.
5. 	5.1 J'adopte un comportement calme et sécuritaire dans l'autobus, en vélo, en trottinette ou dans mon parcours de marcheur. 5.2 J'utilise les espaces prévus pour la marche, le vélo et la trottinette. 5.3 Je quitte le terrain de l'école à la sortie des classes.	Pour : - Être bien, en confiance et en sécurité ; - Éviter les accidents ; - Favoriser un climat calme et positif dans l'autobus ; - Favoriser la sécurité dans le débarcadère et le stationnement réservé aux véhicules.
Dans l'autobus, lors du transport scolaire, je respecte l'autorité du conducteur. En cas d'inconduite, le droit au transport scolaire pourrait être suspendu.		

Actions correctives applicables selon la gravité et/ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.	
Pour tout manquement au présent code de vie, des sanctions peuvent être appliquées. Des frais pour un bris, un vol, la perte ou le vandalisme d'objets appartenant à l'école peuvent être chargés aux parents.	**Dans ou autour de l'école, dans les transports et dans les situations qui ont des répercussions à l'école, les gestes et échanges porteurs de violence, de harcèlement ou d'intimidation sont proscrits, qu'ils soient de nature physique, verbale ou psychologique. Il en est de même pour ceux publiés via les médias sociaux. (Loi 56)**
✓ Avertissement écrit ✓ Excuses verbales ou écrites ✓ Retenue (après l'école ou lors de journée pédagogique) ✓ Prendre un moment de réflexion seul(e) ou en compagnie d'un adulte de l'école pour revenir sur ce qui s'est passé ✓ Retrait de privilège ✓ Gestes de réparation ✓ Travail communautaire ✓ Rencontre avec le TES et/ou la direction **Décision de la direction (ou du responsable d'école, en l'absence de celle-ci)** : Suspension à l'interne Suspension à l'externe	✓ Rencontre avec le TES et/ou la direction ✓ Les parents de la victime et de l'agresseur sont avisés de la situation ✓ Retenue (après l'école ou lors d'une journée pédagogique) ✓ Retrait de privilège en lien avec le geste posé ✓ Lettre d'excuses envers la victime ✓ Gestes de réparation **Décision de la direction (ou du responsable d'école, en l'absence de celle-ci)** : Suspension à l'interne Suspension à l'externe

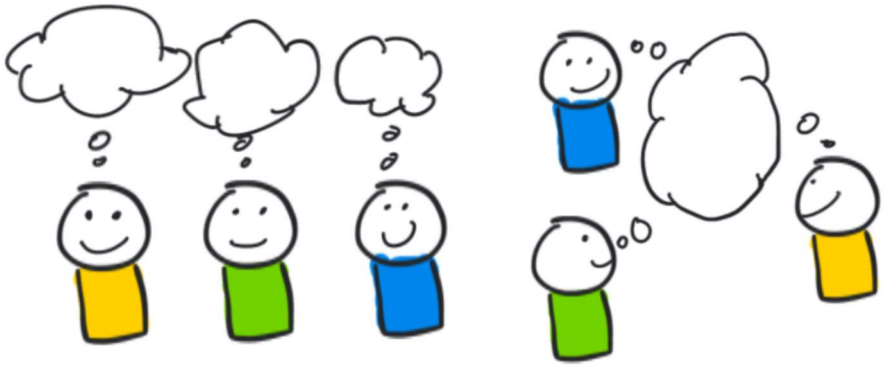

Utilisation d'Internet comme outil pédagogique par les élèves

But : Permettre aux élèves l'accès à Internet par le réseau télématique du Centre de services scolaire.	**Objectif** : Internet représente un outil supportant les activités pédagogiques afin de réaliser la mission éducative.
Protocole : Le Centre de services scolaire assure l'accès à Internet par son réseau télématique qui permet: - l'échange de courriels (courrier électronique) - l'accès à Internet par le serveur WEB	**Code d'éthique** : Le code d'éthique est composé des règles d'utilisation du réseau télématique du CSSDA. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation du privilège d'accès au réseau ou un suivi approprié au code de vie de l'école.

RÈGLES D'UTILISATION

L'usage du réseau se fait en accord avec la mission éducative du CSSDA.
L'utilisation illicite du réseau télématique du CSSDA est interdite et, le cas échéant, elle doit être déclarée à la direction de l'école.
Le terme « illicite » désigne l'envoi ou la réception d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale.
Aucune installation de logiciel n'est permise sans l'accord préalable d'un responsable autorisé.
L'accès à Internet doit se faire sous la surveillance d'une personne responsable.
Dans la majorité des cas, l'accès au réseau télématique du CSSDA est un **privilège** et non un droit.
Cet accès peut être révoqué en tout temps en raison d'une utilisation inappropriée ou abusive.

CONSIGNES

Politesse toujours de rigueur : Ne jamais utiliser un ton excessif dans le contenu d'une communication.

Utilisation d'un langage décent : Vos communications sont identifiées au nom de votre école et du CSSDA. À ce titre, elles doivent démontrer un langage convenable. Il est interdit d'employer des expressions vulgaires (jurons), menaçantes ou discriminatoires.

Respect de la vie privée : S'assurer du consentement des personnes concernées avant de transmettre ou de diffuser des renseignements personnels (adresse, numéro de téléphone, …)

Intégrité du réseau télématique : Il est interdit de poser des actions susceptibles de compromettre l'intégrité du réseau du CSSDA par des gestes de vandalisme.

Les utilisateurs sont responsables de leur code d'accès et doivent respecter les balises fixées par les personnes responsables des activités informatiques.

Les privilèges d'accès peuvent être retirés en tout temps lorsque les informations disponibles démontrent le non-respect des règles de fonctionnement.

INTIMIDATION
Voici les 4 critères qui nous permettent de savoir si nous sommes en situation d'intimidation • Rapport de force • Intention ou non de nuire ou d'obtenir un gain • Différence dans l'émotion • Répétition
À Jean-XXIII, nous voulons offrir à tous nos élèves la chance d'évoluer et de s'épanouir dans un milieu sain. C'est la raison pour laquelle nous avons établi des règles claires et précises afin d'éviter que des situations d'intimidation se produisent et nuisent au cheminement scolaire et personnel des élèves. Advenant le cas où une telle situation se produisait, l'une des mesures suivantes serait immédiatement prise pour y mettre un terme.
Procédures en cas d'intimidation Retenue et réflexion, suspension à l'interne, suspension à l'extérieur de l'école, rencontre avec la direction, etc.
Nous vous invitons à prendre connaissance de notre plan de lutte contre l'intimidation qui se trouve sur le site de l'école.

Année scolaire 2023-2024

Je suis informé (e) du code de vie de l'école Jean-XXIII.

Comme élève, je m'engage à faire tous les efforts dont je suis capable pour respecter le code de vie. Par mon attitude positive et ma bonne participation, je contribue à créer un climat agréable à l'école.

_____ _____

SIGNATURE *DATE*

Comme parent, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à appuyer l'école, à encourager mon enfant à le respecter et à l'accompagner dans ses gestes réparateurs.

_____ _____

SIGNATURE *DATE*